

**Réunion de la Commission des Affaires parlementaires de
l'Assemblée parlementaire de la francophonie
Mission à Vientiane**

A. Informations générales

- **Objectif de la mission :** participation à la réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), à Vientiane (Laos).
- **Lien avec les compétences de la Communauté française :** la francophonie et la diplomatie parlementaire.
- **Dates de la mission :** du 10 au 16 mars 2025
- **Composition de la délégation :**
 - Parlementaire : Mme Nadia El Yousfi, députée, sénatrice, rapporteure au sein de la Commission des Affaires parlementaires de l'APF.
 - Autre(s) : 1 agent du Parlement
- **Coûts :**
 - Transport : 8 636,10 EUR
 - Hébergement et frais sur place : 1 234,69 EUR
 - Total : 9 870,79 EUR
- **Moyens de transport :** Avion
- **Compensation carbone¹ :** 15,81 tCO₂e
- **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel :** ~~oui~~/non (à biffer)
 - Autorité(s) politique(s) : ~~oui~~/non (à biffer)
 - Date(s) : à compléter
 - Descriptif : à compléter
 - Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : ~~oui~~/non (à biffer)
 - Date(s) : à compléter
 - Descriptif : à compléter
 - Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre : ~~oui~~/non (à biffer)
 - Date(s) : à compléter
 - Descriptif : à compléter

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

B. Rapport

B.1. Conférence sur les innovations parlementaires dans l'espace francophone

En amont de la réunion de la Commission des Affaires parlementaires, sur proposition de la section accueillante, a été organisée une conférence sur les innovations parlementaires dans l'espace francophone.

Y ont été abordés la question de la numérisation des procédures dans les parlements, la gestion des enjeux soulevés par l'intelligence artificielle dans les parlements, les moyens de lutter contre la désinformation dans les parlements, les moyens de rendre les parlements plus ouverts et les nouveaux outils d'évaluation des politiques publiques.

B.1.a. L'apport des outils numériques dans l'organisation du travail parlementaire

M. Yi, Directeur exécutif du Centre parlementaire d'Asie (CPAsie), a présenté un état du développement des e-parlements en Asie du Sud-Est. Il a commencé son exposé par rappeler que la Crise de la Covid-19 s'est traduite par une accélération de la transformation numérique des institutions gouvernementales et parlementaires, et que cette transformation numérique est un enjeu clé pour la modernisation de la gouvernance démocratique.

Centrant ensuite son propos sur l'e-parlement, il en a développé les composantes standards, les tendances technologiques et les facteurs stratégiques de transformation (éliminer les processus inefficaces, améliorer l'ouverture et la transparence, renforcer la démocratie, etc.). Il a ensuite présenté les cas du Cambodge, de la Thaïlande et du Vietnam qu'il a comparés à l'aune des six domaines clés de l'indice de maturité numérique établi par l'Union Interparlementaire.

Mme Duford, gestionnaire et relation d'affaires aux services numériques et biens immobiliers de la Chambre des communes du Canada a quant-à-elle axé son intervention sur le recours croissant aux outils numériques législatifs au Parlement canadien, à travers la présentation détaillée de la base de données « Prisme », utilisée par la Chambre des communes.

Enfin, **M. Insisiengmay**, vice-ministre du Ministère de la Technologie et des Communications du Laos, a exposé la situation du Laos relativement à l'apport des outils numériques dans l'organisation du travail parlementaire.

Lors des prises de parole qui ont suivi ces exposés, plusieurs intervenants ont manifesté le souhait de travailler de concert à la digitalisation des parlements, certains estimant qu'une telle coopération technique donnerait plus de chair à la diplomatie parlementaire.

Pour la section belge, **Mme El Youssi** a mis en avant les derniers développements au parlement de la Communauté française à la suite de l'adoption du plan de transition digitale en 2021. Elle a notamment évoqué l'implémentation d'un nouveau système de gestion des salles et des réunions, le travail en cours sur le remplacement du logiciel de gestion parlementaire ainsi que la réflexion en cours sur le développement du recours à l'intelligence artificielle dans les parlements.

B.1.b. Les nouvelles méthodes d'évaluation parlementaire des politiques publiques

Le sujet est introduit par **M. Cesselin**, Secrétaire général de l'APF, par un exposé sur les mécanismes innovants d'évaluation des politiques publiques dans les parlements francophones.

Nous en retiendrons que l'évaluation parlementaire des politiques publiques a pour objectif principal d'améliorer la qualité du service public, que ce soit par la création d'organes

parlementaires spécifiques pour l'évaluation ou par une répartition de la fonction d'évaluation dans les commissions et les autres organes parlementaires.

La discipline se développe progressivement dans la Francophonie. Elle peut prendre de nouvelles formes comme le renforcement des relations avec les cours des comptes ou donner lieu à la création de nouveaux organes comme la Délégation aux droits des enfants à l'Assemblée nationale française.

La **professeure Phonsuwan Sabyeroop**, Commissaire d'audit de l'État du Royaume de Thaïlande a présenté ensuite le rôle de la Commission d'audit de l'État et l'Office d'audit de l'État dans l'assistance au Parlement pour l'évaluation des politiques publiques en Thaïlande.

Il ressort notamment de l'exposé que l'audit de l'État en Thaïlande joue un rôle essentiel dans l'assistance au Parlement en matière de contrôle des membres du Parlement, du Conseil des ministres et des fonctionnaires concernés. Il contribue ainsi à prévenir toute implication des parlementaires dans l'utilisation du budget public, ce qui constituerait un conflit d'intérêts.

Cette mission de contrôle permet d'éviter les abus et les irrégularités qui pourraient compromettre l'efficacité et la performance de la gestion publique. En identifiant et en signalant toute tentative d'ingérence dans l'attribution des fonds publics, l'audit de l'État garantit une gouvernance transparente et responsable, renforçant ainsi la confiance dans les institutions et la stabilité budgétaire du pays.

Par ailleurs, l'importance accordée par l'État au développement de l'audit de la performance et de l'efficacité se reflète notamment dans le rôle consultatif de la Commission d'audit de l'État, ainsi que dans l'intégration de l'audit de performance dans la politique d'audit de l'État et les normes relatives à l'audit public. Les résultats de ces audits sont systématiquement rapportés à la Chambre des représentants, au Sénat et au Conseil des ministres, leur permettant ainsi d'utiliser ces informations pour améliorer et renforcer l'efficacité de la gestion publique.

L'importance du sujet est soulignée dans chacune des interventions qui ont suivi les exposés, à tel point que l'organisation d'une réunion de la Commission des affaires parlementaires consacrée uniquement à l'évaluation des politiques publiques est proposée.

B.1.c. L'ouverture des parlements, une réponse face à la désinformation

Mme Hébert, députée québécoise, a présenté une contribution de la section du Québec à l'étude des effets de la désinformation sur les parlementaires et les milieux parlementaires. Cette contribution s'inscrit dans le prolongement d'un rapport sur les effets de la désinformation sur les parlements, porté par Mmes Hébert et El Yousfi.

Rappelant que les parlements et les parlementaires peuvent agir de multiples façons pour participer à la lutte contre la désinformation, cette contribution a pour objectif d'inviter les parlementaires de l'APF à réfléchir aux actions qu'ils peuvent entreprendre au sein de leur communauté et de leur parlement pour combattre la désinformation et les infox. Elle identifie trois types d'approches : réglementer et légiférer, communiquer une information fiable et promouvoir l'éducation aux médias et à l'information.

M. Kanlagna, député, Vice-président du groupe d'amitié Laos-France de l'Assemblée nationale de la RDP Lao, a ensuite exposé l'exemple laotien en matière d'ouverture des parlements et de lutte contre la désinformation.

En écho aux approches présentées en conclusion de la contribution québécoise, **Mme El Yousfi** a rappelé que l'ouverture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers l'extérieur est au cœur du plan stratégique de l'administration notamment à travers l'axe stratégique III « le rayonnement du Parlement et la promotion de la démocratie », au nom duquel l'administration propose des actions qui assurent la visibilité, l'accessibilité et l'ouverture du Parlement sur la société.

Elle a mis en avant les multiples actions menées sur cette base par le Parlement (visites, parlement jeunesse, parlement des enfants, jeu d'énigmes...), estimant cependant qu'il était aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin et de soutenir et d'inciter des projets d'éducation citoyenne, en tant qu'outils de lutte contre les guerres hybrides.

Mme El Yousfi a mentionné en outre l'ouverture de la bibliothèque parlementaire au public, et détaillé les actions menées en la matière au travers des politiques éducatives, culturelles et médiatiques.

B.2. Réunion de la Commission des affaires parlementaires

B.2.a. Actualité des parlements de l'APF

Comme il en est l'usage depuis les dernières réunions, celle-ci a débuté par un tour de table sur l'actualité des parlements de l'APF, au cours duquel chaque section représentée s'est exprimée.

Pour la section Belgique, **Mme El Yousfi** a dépeint la mise sur pied du gouvernement fédéral et présenté les grandes lignes de l'accord intervenu entre les formations politiques qui le composent.

Elle a ainsi notamment précisé qu'il a très longtemps été de tradition que le gouvernement fédéral soit composé d'une majorité symétrique ou « miroir », c'est-à-dire une coalition rassemblant les partis politiques « frères » des deux côtés de la frontière linguistique, mais que cela n'a plus été systématiquement le cas dans les derniers gouvernements, et que ce n'est pas encore le cas avec le gouvernement fédéral actuel qui est lui symétrique aux coalitions au pouvoir dans les entités fédérées.

Elle a rappelé qu'à ce jour, seule la Région de Bruxelles-Capitale n'a toujours pas de gouvernement.

Concernant l'accord de la coalition fédérale, elle a souligné qu'il ambitionne de mener un ensemble de réformes; qu'un des objectifs du gouvernement est de réduire le déficit budgétaire de la Belgique, notamment à travers une réforme du marché du travail; et que depuis l'annonce des mesures envisagées (limitation de la durée des allocations de chômage, réforme des pensions), une certaine grogne sociale se fait entendre et se traduit par de fréquents mouvements de grève.

Elle a enfin évoqué la volonté du nouveau gouvernement de mener des réformes sur le plan institutionnel afin de moderniser la structure de l'État belge, en le rendant plus efficace, en réduisant la fragmentation des compétences et en renforçant la coopération entre les niveaux de pouvoir.

B.2.b. Projet de rapport sur la responsabilité éthique et déontologique des parlementaires face à la désinformation

Mme Hébert, députée québécoise, a présenté le cadre dans lequel s'inscrirait la collaboration avec le Réseau des déontologues francophones dans le cadre de ce rapport. Celle-ci consistera notamment en une consultation visant à mieux comprendre la vision des parlementaires quant à leur rôle et obligation face à la désinformation et obtenir leur point de vue sur le rôle que devraient jouer les organes de régulation de l'éthique et la déontologie parlementaires à cet égard.

Les participants ont ensuite été sondés sur la responsabilité éthique et déontologique des parlementaires face à la désinformation.

Il ressort notamment du sondage que les parlementaires estiment avoir un rôle permanent à jouer face à la désinformation, notamment en vérifiant systématiquement les informations qu'ils diffusent sur les médias sociaux et que ceux qui partagent intentionnellement de fausses informations devaient être sanctionnés. Les parlementaires se disent en outre insuffisamment outillés pour contrer la désinformation. À cet égard, ils attendent principalement des organes de régulation en matière d'éthique et de déontologie des parlementaires qu'ils les sensibilisent au risque de désinformation, qu'ils leur fournissent des lignes directrices pour clarifier leur rôle face à celle-ci et qu'ils les forment.

B.2.c. Projet de répertoire sur les bonnes pratiques parlementaires pour promouvoir la langue française

M. Bourgui, Sénateur français, a présenté le cas du Cameroun.

Lors des prises de paroles qui ont suivi l'exposé, **Mme El Yousfi** a fait état des réglementations linguistiques applicables dans les différentes assemblées législatives francophones et bilingues de Belgique.

Comme d'autres intervenants, elle a en outre insisté pour promouvoir l'usage du français dans les réunions internationales.

B.2.d. Partenariats suivis par la Commission : examen du projet de recension des codes d'éthique et de déontologie dans les parlements francophones, en partenariat avec le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires (RFEDP)

L'état du projet a été exposé par **M. Oum**, député cambodgien.

Mme El Yousfi a brossé la situation au sein des différentes entités en Belgique, en soulignant la difficulté de créer une Commission de déontologie et d'éthique commune aux Parlements de Wallonie, de la Communauté française et francophone Bruxellois et en précisant que, dans l'attente de cette commission et d'un code de déontologie, les membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été invités à adhérer à une charte déclarative de déontologie définissant des lignes de conduite pour les parlementaires dans l'exercice de leur mandat.

B.2.e. Projet de question à la Secrétaire générale de la Francophonie

La Commission s'est accordée sur une question traitant du renforcement de la collaboration entre l'OIF et l'APF dans le but d'accroître la performance de l'action publique dans les pays francophones.

B.2.f. Projet de corpus législatif sur la protection des lanceurs d'alerte

Porté par **Mme El Yousfi**, le projet d'élaboration d'un corpus législatif sur la protection des lanceurs d'alerte est mené de concert avec la chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg, sous la direction du professeur Philippe Poirier. Il poursuit 3 objectifs :

- recenser les dispositifs législatifs et réglementaires existants, en mettant l'accent sur les critères de qualification et d'acquisition du statut de lanceur d'alerte, les règles de signalement et de traitement de l'alerte, ainsi que les mesures de protection offertes ;
- analyser et évaluer l'effectivité de ces régimes de protection, pour identifier les pratiques exemplaires et les lacunes ;

- fournir une base de référence pour l'amélioration des législations existantes ou l'adoption de nouveaux dispositifs de protection.

Rappelant l'urgence de protéger celles et ceux qui se rangent du côté de l'intégrité et de l'intérêt public, la députée a également insisté sur la complémentarité de l'approche menée par la chaire de recherche, combinant la récolte des informations officielles et les retours et les ressentis des associations et de la société civile.

L'état d'avancement du corpus a été présenté par le **professeur Poirier**, qui a centré son exposé sur les membres européens de l'APF pour lesquels le recensement est terminé. Rappelant que la protection des lanceurs d'alerte reposait sur un système à plusieurs niveaux, il a brossé l'état du droit européen en la matière, détaillant notamment les instruments juridiques disponibles, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui était protégé et pour quels actes, les mécanismes de signalement, les protections garanties aux lanceurs d'alerte ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect de la directive.

Il a ensuite évoqué la situation de chaque membre européen de l'APF, avec un focus particulier sur la Catalogne, qui est une section associée de l'APF et a clôturé son propos avec des pistes de réflexion destinées à renforcer la protection et le domaine d'intervention des lanceurs d'alerte.

À l'issue de sa présentation, **Mme El Yousfi** a confirmé le maintien de l'agenda prévisionnel, à savoir la présentation d'un rapport final et des recommandations lors de la 50^e Session de l'APF en juillet 2025, et a annoncé un travail sur une proposition de résolution venant appuyer politiquement le travail de recherche, et dont l'adoption sera proposée lors de cette même session.

B.2.g. Actions de coopération de l'APF réalisées en 2024

Le bilan des différentes actions de coopération a été présenté par **M. Sidibé**, député ivoirien.

Les autres points de l'ordre du jour de la réunion n'appellent pas de commentaires particuliers.

B.3. Visites de terrain

Deux visites de terrain figuraient au programme de la réunion de la CAP : la première au Lycée français international de Vientiane qui propose un programme bilingue français — laotien de la troisième année primaire jusqu'à la terminale, à raison de six à huit heures par semaine selon les niveaux. Ce programme est actuellement suivi par près de 500 élèves.

La seconde visite s'est déroulée à L'Assemblée nationale de la République démocratique populaire lao (RDP Lao).


**Signature du chef de mission,
Mme Nadia El Yousfi**

Date : 10/04/25